

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

➤ **0023 Intérieur**

Interpellation de Mme Barbara PAS au premier ministre sur « l'exécution de l'accord du Lambermont à propos de la défédéralisation de certains parts de la coopération au développement ».

➤ **0024 Intérieur**

Interpellation de Mme Laurette ONKELINX au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Grandes Villes et de la Régie des bâtiments sur « la valorisation des pompiers volontaires ».

➤ **0025 Relations extérieures**

Interpellation de M. Stéphane CRUSNIÈRE au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « la mise en œuvre de la résolution sur la 'reconnaissance de la Palestine' adoptée en séance plénière le 5 février dernier ».

➤ **0026 Finances**

Interpellation de M. Dirk VAN DER MAELEN au ministre des Finances sur « la nouvelle circulaire relative à l'article 307 du CIR92 ».